

Le Sentier de Véris à Bauduen



Une randonnée proposée par yvan-visi

Très joli parcours offrant de belles perspectives sur le Lac de Sainte-Croix.

Durée	2h 45	Difficulté	Facile
Distance	7,46 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	209 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	206 m	Commune	Bauduen (83630)
Point haut	686 m		
Point bas	483 m		



Trace n° 236942

Description

Se garer à l'entrée de [Bauduen](#), parking important.

(D/A) Du parking, monter jusqu'à la Rue Grande, puis à droite la Montée de Saint Sauveur (sur la carte Montée du lavoir). Prendre la seconde rue à gauche, le Chemin du Défends, et enfin la première à droite que l'on suit sur environ 3 km (un peu après la cote 643).

Cette route, goudronnée au départ devient caillouteuse (petit gravier). Elle est en montée progressive et le dénivelé jusque là est de 160m. Ce sera pratiquement le point culminant du parcours.

Sur une partie de ce premier parcours on a une très belle vue sur le fond de l'anse de Bauduen.

(1) A cette intersection prendre à gauche le sentier que l'on suit, sans difficulté en restant sur le chemin principal, jusqu'à la cote 652 d'où l'on a un très beau point de vue sur le [lac de Sainte-Croix](#).

(2) Le retour s'effectue sur un petit sentier de temps à autre balisé d'une flèche ou d'une peinture Bleue. Le long de ce tronçon, on a une vue sur la partie Nord à Ouest du lac de Sainte-Croix, le village de Sainte-Croix-du-Verdon et le barrage sur le Verdon.

(3) A un croisement, le sentier rejoint celui du Véris que l'on traverse. Un tas de pierre avec un cairn sur la gauche marque ce croisement. Notre sentier se termine sur le chemin Sainte-Anne le Chelnei.

(4) Prendre par la gauche, laisser deux rues à gauche et rejoindre la Rue du Cours qui se prolonge par la Rue Grande et retour au parking (D/A).

Points de passage

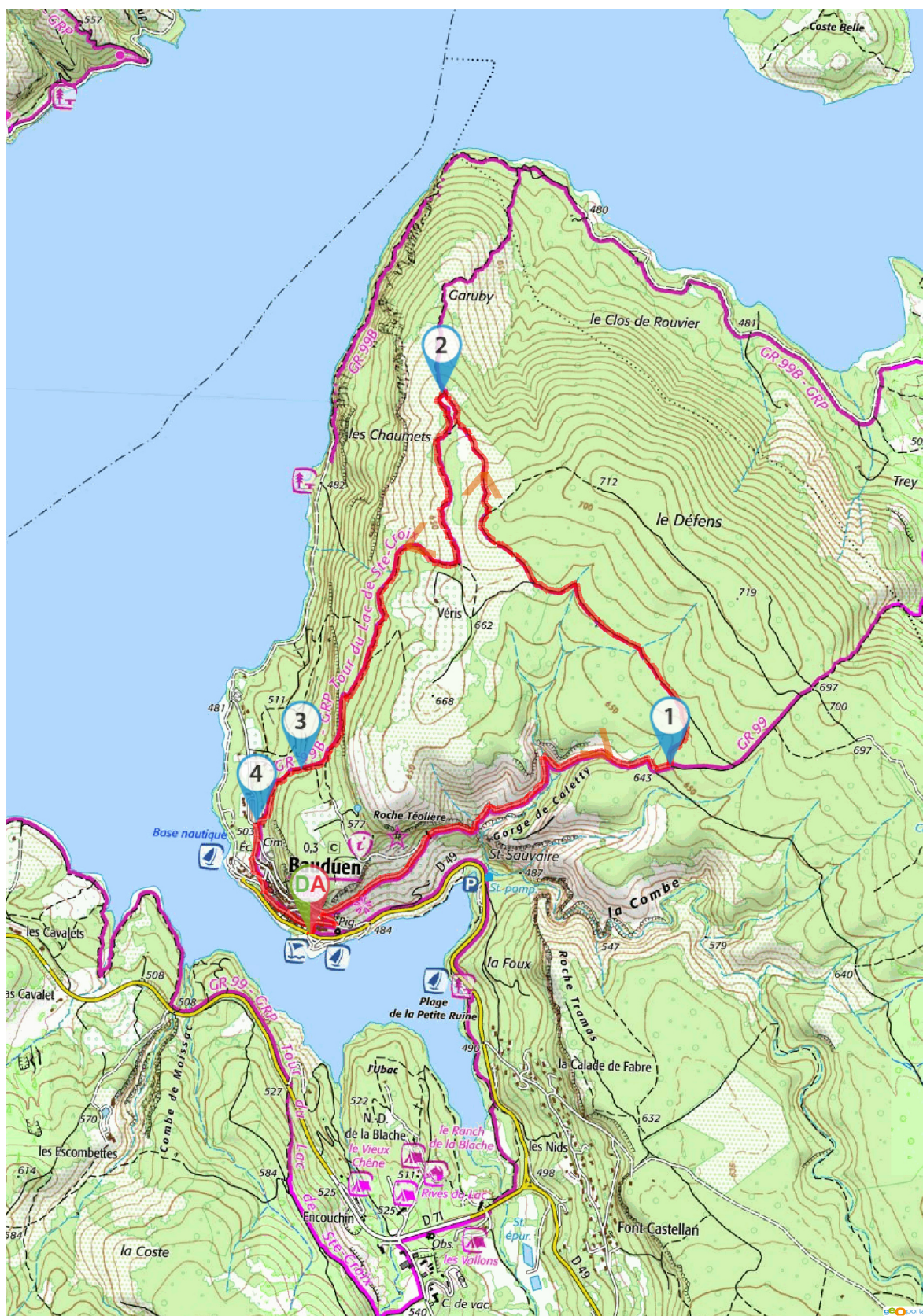
- D/A Parking entrée de Bauduen**
N 43.732587° / E 6.176951° - alt. 483 m - km 0
- 1 Sentier à gauche**
N 43.738927° / E 6.195738° - alt. 649 m - km 2.16
- 2 Points de vue - Lac de Sainte-Croix**
N 43.752944° / E 6.183829° - alt. 651 m - km 4.34
- 3 Traversée du Chemin de Véris**
N 43.738772° / E 6.176512° - alt. 549 m - km 6.53
- 4 Fin du sentier - Verdon (rivière) - Affluent de la Durance**
N 43.736779° / E 6.174168° - alt. 504 m - km 6.86
- D/A Parking entrée de Bauduen**
N 43.732586° / E 6.176952° - alt. 483 m - km 7.46

Informations pratiques

Pour avoir refait ce circuit en juin 2017 avec la canicule, je conseille dans des conditions de fortes chaleurs d'inverser le sens du parcours. Dans ces conditions, la montée se fera dans les sous-bois et ensuite, après le point (2), en redescendant quelques centaines de mètres, vous aurez la possibilité de prendre un chemin menant à la ferme du Véris (cote 662) et rejoindre par un petit sentier le chemin emprunté à la montée. Ceci permet de rentrer à Bauduen en restant dans les bois et d'éviter la grande descente sans arbres menant au village.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-de-veris-a-bauduen/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.